



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Lyon, le **12 OCT. 2023**

Le Chef du service

à

**Monsieur BRUYERE Etienne  
3274 route du Paradis  
69510 RONTALON**

Réf : 0100025580

**Objet :** Dossier de déclaration n° 0100025580, instruit au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement : création d'un plan d'eau pour l'irrigation agricole au lieu-dit Lamure, commune d'AVEIZE.  
**Accord**

Monsieur,

Votre dossier de déclaration relatif à la création d'un plan d'eau pour l'irrigation agricole sur la commune d'AVEIZE, a été enregistré au guichet unique de la police de l'eau sous le numéro 0100025580 à la date du 05/07/23 et complété en date du 05/10/23.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration au titre de la loi sur l'eau. Dès lors, sans préjudice de l'application d'autres réglementations, vous pouvez entreprendre cette opération, conformément au dossier déposé. Les services de police de l'eau doivent être avertis 15 jours avant le début des travaux.

En application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, la construction de l'ouvrage objet de votre déclaration doit intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent courrier, à défaut de quoi, votre déclaration sera caduque. En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée au préfet au plus tard deux mois avant l'échéance.

Copie de ce courrier et du récépissé de déclaration sont adressés à la mairie d'AVEIZE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront également mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Rhône durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux par les tiers devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément aux dispositions de l'article R.514-3-1 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental et par délégation,  
Le chef du service

  
**Laurent GARIPUY**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

Affaire suivie par : Alice JOSSERAND  
Service Eau et Nature / Mission plans d'eau  
Tél : 04 78 63 11 80  
Courriel : alice.josserand@rhone.gouv.fr  
165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L'OUVRAGE

<b>Position de l'ouvrage</b>	Commune d'Aveize, parcelles D 29, 31 et 34 Coordonnées Lambert 93 : X = 816443 et Y = 6508544
<b>Type de retenue</b>	<b>Barrage en terre</b> (remblai-déblai) : – longueur = <b>128 m</b> – largeur = <b>3 m</b> – hauteur / TN = <b>7 m</b> – revanche minimale = <b>0,40 m</b>
<b>Surface en eau (retenue pleine) :</b>	<b>S = 3 200 m<sup>2</sup></b>
<b>Volume total d'eau stockée :</b>	<b>V = 6 700 m<sup>3</sup></b>
<b>Fonctionnement du plan d'eau :</b>	– du 1 <sup>er</sup> novembre au 14 avril : <b>période de remplissage du plan d'eau</b> – du 15 avril au 31 octobre : <b>période d'interdiction de remplissage du plan d'eau</b> , avec <b>dérivation totale</b> des eaux d'amont en aval de la retenue par le biais du fossé de contournement
<b>Ouvrage de prise d'eau :</b>	<b>Prise d'eau établie sur le fossé de contournement</b> , à l'aval du bassin de décantation : – diamètre de la conduite d'alimentation = <b>150 mm</b> – <b>vanne</b> permettant la fermeture de l'alimentation
<b>Dispositif d'enregistrement des prélèvements :</b>	<b>Compteur volumétrique</b> sans remise à zéro, placé et accessible en permanence : – <b>carnet d'enregistrement</b> des indices – <b>transmission annuelle</b> des données en DDT avant le 31 janvier
<b>Évacuateur de crue centennale :</b>	<b>Chenal rectangulaire</b> constitué par radier bétonné et murs latéraux ferrailés : – largeur = <b>5 m</b> – profondeur = <b>0,75 m</b> – <b>coursier</b> constitué d'un chenal en enrochements liaisonnés – <b>bassin de dissipation</b> en enrochements
<b>Ouvrage de vidange :</b>	<b>Vanne de fond crépinée :</b> – diamètre de la conduite = <b>150 mm</b> – longueur de la conduite = <b>32 m</b> – <b>vanne</b> établie dans un regard à l'aval de l'ouvrage – durée de vidange = <b>5 j</b> (retenue pleine) – <b>débit horaire maximum de 23 l/s</b> (ouverture de vanne à 50 %) ne dépassant pas le débit plein bord du cours d'eau à l'aval – période de vidange = <b>1<sup>er</sup> avril au 31 octobre</b>
<b>Dispositif de mesure des débits</b>	– <b>Compteur volumétrique</b> à la station de pompage

## OBLIGATION D'INFORMATION DE LA DATE DE DÉBUT ET DE FIN DES TRAVAUX

En déposant votre dossier de demande, vous vous êtes engagés à **informer les services en charge de la police de l'eau des dates de démarrage et de fin chantier, au moins 15 jours à l'avance**

Pour ce faire, les certificats ci-dessous sont à remplir et retourner, soit par courriel aux adresses suivantes : [ddt-eau@rhone.gouv.fr](mailto:ddt-eau@rhone.gouv.fr) et [sd69@ofb.gouv.fr](mailto:sd69@ofb.gouv.fr), soit par voie postale (Direction départementale des territoires du Rhône - Service eau et nature - 165 rue Garibaldi - CS 33862 - 69401 LYON cedex 03).

Certificat de <b>commencement</b> d'exécution des travaux
---

Nom, prénom ou Raison sociale : BRUYERE Etienne

Adresse : 3274 route du Paradis 69510 RONTALON

Nature et commune de situation du projet : création d'un plan d'eau pour l'irrigation agricole au lieu-dit Lamure, commune d'AVEIZE.

Numéro Cascade ou GunEnv du dossier : 0100025580

Date de commencement prévu des travaux : \_\_\_\_\_  
(les services de police de l'eau seront prévenus au moins 15 jours avant la date de début des travaux)

Les travaux seront réalisés conformément aux éléments contenus dans le dossier déposé, aux arrêtés ministériels de prescriptions générales et à l'arrêté de prescriptions spécifiques le cas échéant.

Date :

Signature du pétitionnaire

✂ .....

Certificat de fin de travaux
------------------------------

Nom, prénom ou Raison sociale : BRUYERE Etienne

Adresse : 3274 route du Paradis 69510 RONTALON

Nature et commune de situation du projet : création d'un plan d'eau pour l'irrigation agricole au lieu-dit Lamure, commune d'AVEIZE.

Numéro Cascade ou GunEnv du dossier : 0100025580

Date de fin des travaux : \_\_\_\_\_

Date :

Signature du pétitionnaire